

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 1 JUILLET 1893.

No. 26

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE

La fête nationale canadienne-française s'est célébrée cette année avec un éclat et un sérieux inaccoutumés.

Tous les accessoires fainçaisistes projetés au début avaient été soigneusement éliminés, et nous avons eu une manifestation vraiment imposante et qui nous fait honneur.

La grande procession de dimanche et le banquet qui l'a suivie ont été dans les réjouissances les événements les plus marquants, comme le congrès au point de vue matériel a été le résultat le plus pratique de cette réunion.

Les résolutions adoptées seront-elles un remède aux difficultés dont nous souffrons ou un préservatif de celles qui nous menacent ? Il y aurait témérité à se prononcer, car il leur manque la sanction de l'électorat et des gouvernements qui en découlent ; cependant, à titre d'expression d'opinion indépendante, elles ont une portée indicative qui n'échappe à personne.

On a pu également constater cette année une tendance heureuse à renoncer dans les discours prononcés à droite et à gauche aux immanqua-

bles exagérations de compliments mutuels et aux grossiers coups d'encensoirs cléricaux.

Comme le *National* le faisait espérer, il y a quelques mois, au pied du monument se sont rencontrés des citoyens, et *rien que des citoyens* libres et égaux.

De ce côté-là, il y a progrès sensible.

La République Française s'était fait dignement représenter à nos fêtes par une délégation aussi nombreuse que distinguée.

L'Alliance Française avait envoyé vers nous un de ses membres les plus remarquables. M. Levasseur, membre de l'Institut, qui a réveillé dans tous les cœurs, par ses accents convaincus et émus, l'amour de la mère-patrie et de la belle langue française.

Le gouvernement français avait pour porte-parole monsieur le pasteur Steeg, ancien député, accompagné de plusieurs des membres de la commission française de Chicago, parmi lesquels monsieur le marquis de Chasseloup-Loubat, le comte de Baulincourt, messieurs Monthiers et Masson.

Monsieur Steeg a eu les honneurs du grand banquet, où il a répondu à la santé de la France,

et, de l'aveu de tous, il a fait un bijou de discours dont les quelques passages suivants, acclamés à outrance, pourront donner une idée :

On nous accuse, dit-il, d'être légers ; c'est une erreur. Le peuple français est d'une race robuste, économe, travailleuse, honnête, scrupuleuse au point de vue d'honneur. Il est de bon ton de nous refuser tout le reste. Qu'on nous laisse cela et nous en avons assez.

Le peuple français est d'une race robuste, vous le savez, puisque c'est lui qui a fait la Révolution française !

Et ensuite, dans un ordre d'idées analogue :

En France, dit-on, on chante, on joue la comédie.

Et oui, pourquoi le nier ? Notre Académie nationale de Musique et notre Comédie Française n'ont-elles pas de par le monde un renom incomparable qui peut nous valoir cette réputation dont nous sommes fiers ?

Nos compatriotes des États-Unis ont pris également une part active aux fêtes et aux travaux des trois jours de la célébration. Nous devons les remercier d'être venus en aussi grand nombre se retremper au sol natal et nous apporter l'appoint de leur patriotisme et de leur dévouement à la cause commune.

Parmi nos concitoyens qui se sont prodigués au cours de cette fête à titre d'orateurs, travailleurs ou organisateurs, nous devons en toute justice signaler les noms de l'hon. W. Laurier et l'hon. H. Mercier, MM. Desjardins, David, Perreault, Beaugrand, Roy, auxquels on doit certainement les excellents résultats obtenus par cette semence de la bonne graine patriotique et pratique dans les esprits ; nous les félicitons et nous les remercions.

En un mot, les trois grandes journées de la Saint Jean-Baptiste de 1893 seront marquées de pierres blanches dans les annales des Canadiens-français.

DUROC.

Nouvelle des États-Unis :

Tout les associations nationales de Chicago se préparent avec ardeur pour célébrer la St Jean-Baptiste les 24 et 25 juin courant. La fête s'ouvrira samedi par un banquet donné au *Masonic Temple* sous les auspices du " Club de la Gaïeté."

Le Temple Maçonnique !

Pends-toi, Tardivel !

LES ECOLES DU MANITOBA

Au moment où la lettre de Mgr Taché vient de donner un nouvel intérêt à la question des Ecoles du Manitoba, nous croyons intéressant de citer les passages de la loi qui pourvoient à la neutralité des Ecoles Publiques.

Comme ces dispositions sont peu connues il est bon de les reproduire ici :

ACTE CONCERNANT LES ECOLES PUBLIQUES

EXERCICES RELIGIEUX

6. Les exercices religieux dans les Ecoles publiques seront soumis aux règlements du Bureau des Auteurs. Le temps réservé pour ces exercices religieux précèdera immédiatement l'heure de clôture de l'après-midi. Si un des parents ou le gardien d'un élève *donne avis au professeur qu'il ne désire pas que tel élève assiste aux exercices religieux, alors il sera donné congé à tel élève* avant que tels exercices aient lieu.

7. Les exercices religieux n'auront lieu dans une école publique qu'à l'opinion des commissaires d'écoles de l'arrondissement, et en recevant l'autorité écrite des commissaires il sera du devoir du professeur de faire tels exercices religieux.

8. Les écoles publiques sont absolument non-confessionnelles (non-sectarian), *et aucun exercice religieux n'y sera permis autrement que ci-dessus déterminé.*

La lecture de ces articles permettra de juger si les sentiments des catholiques sont respectés dans la loi actuelle.

Il nous semble, pour notre part, que la loi prévoit absolument le cas où il pourrait y avoir conflit.

Si les commissaires catholiques sont en majorité, et que les exercices religieux prescrits par le bureau ne leur plaisent pas, ils peuvent en vertu de l'art. 7, empêcher qu'ils aient lieu. S'ils sont en minorité, la loi, art. 6, leur permet de retirer leurs enfants lorsque ces exercices se pratiquent.

Nous ne voyons là rien qui blesse les catholiques.

Mais, dit-on, le Bureau des Auteurs, tout en respectant l'article 8, et ordonnant des exercices non confessionnels, les dirigera dans le sens du protestantisme ; donc, la partie n'est pas égale, puisque les catholiques n'ont qu'un avantage, celui de n'être pas molestés dans leur foi s'ils

sont en majorité, tandis que les protestants, s'ils sont en majorité, peuvent avoir des exercices religieux de leur choix.

Le raisonnement est juste, mais il est spécieux.

La position aujourd'hui faite aux catholiques est leur œuvre.

Si le Bureau des Avertisseurs peut être aujourd'hui protestant, à qui la faute ?

Les avertisseurs sont au nombre de 7 : quatre sont nommés par le gouvernement ; deux par les professeurs et précepteurs ; un par le Conseil de l'Université.

Comment se fait-il que, sur ces sept, les catholiques ne puissent pas avoir la majorité ?

Eh, c'est bien simple.

Prenons les chiffres mêmes de Mgr. Taché.

En 1871, la population du Manitoba se chiffrait comme suit :

Catholiques.....6240

Protestants.....5720

La majorité était donc catholique ; si cette situation s'était conservée, croit-on que nous aurions à déplorer la position où les catholiques se trouvent aujourd'hui, et que nous les verrions constituer une infime minorité ?

Le recensement de 1890-91 donne les résultats terrifiants qui suivent :

Catholiques 20,571

Protestants 131,935

Voilà des chiffres qui parlent plus que tous les longs discours.

Avons-nous le droit de nous plaindre et de nous récrier lorsque nous n'avons rien fait pour maintenir notre suprématie ?

Sommes-nous bien venus à protester lorsque nous avons laissé noyer notre population catholique au point qu'elle soit devenue une quantité négligeable qui n'a plus droit à aucun privilège ?

C'est toujours lorsque le cheval est sauvé que l'on ferme l'écurie.

Monseigneur Taché a-t-il agi contre le gouvernement lorsqu'il dépensait des millions et des millions pour faire venir au Manitoba des flots de protestants et refusait de dépenser quelques sous pour encourager l'immigration catholique ?

Il n'a pas bougé.

Le clergé catholique a-t-il cherché à détourner

vers le Manitoba le flot d'émigration catholique qui se dirigeait vers les Etats-Unis ?

Il n'a pas dit un mot.

C'était alors que se jouait la grande partie des écoles séparées du Manitoba.

Maintenant il est trop tard ; tout ce que nous pouvons demander c'est quelques égards, et encore être bien heureux de nous en contenter.

Nous avons abandonné la partie depuis trop longtemps pour que nos plaintes puissent avoir de l'effet.

Ce que reste de mieux à faire, c'est de profiter de la loi telle que nous l'avons indiquée.

Et comment peut-on s'en arranger ? Mgr Satolli l'a indiqué lui-même dans ses diverses propositions sur le régime scolaire que le Pape vient d'approuver solennellement.

II

Lorsqu'il n'y a aucune école catholique à portée, ou que celle qui existe est peu propre à donner aux jeunes gens une éducation convenable et en rapport avec leur condition, les écoles publiques peuvent être fréquentées en conscience, *pourvu que le danger de perversion soit écarté à l'aide de moyens opportuns et de précautions convenables.*

L'art. 6 de l'Acte des Ecoles Publiques du Manitoba dit formellement, que lorsqu'il est ordonné des exercices religieux dans les écoles publiques et que ces exercices ne plaisent pas aux parents, ils sont libres de retirer leurs enfants au moment où ils se pratiquent, sans que les études en souffrent, puisque les exercices religieux ne peuvent se faire qu'à la fin de la classe.

Et dans ce cas que prescrit Mgr Satolli ?

XII

Il faut s'appliquer de tous ses efforts à ne pas laisser sans une éducation religieuse catholique suffisante et opportune les jeunes gens catholiques en grand nombre, qui, instruits aux écoles publiques, apprennent les lettres et les arts libéraux lorsque, non sans courir un grand péril, ils n'y puisent aucune notion religieuse.

Puis il suggère trois méthodes.

Dans la première, il conseille une entente avec les commissions scolaires pour que des leçons de catéchisme puissent se faire dans les Ecoles Publiques.

Cette solution est impossible au Manitoba à cause de l'article 8, qui prescrit que les exercices religieux autorisés dans les écoles publiques doivent être *non confessionnels*.

Par exemple, les deux autres procédés indiqués au même paragraphe XII sont parfaitement applicables.

Le second moyen, c'est qu'en dehors des bâtiments des écoles publiques il y ait une école de catéchisme et un cours supérieur de religion ; école à laquelle, par ordre des parents, par le conseil persuasif des pasteurs et par l'espoir de prix et de récompenses, la jeunesse catholique, en des moments déterminés, s'empresserait de se rendre avec joie.

Le troisième moyen, s'il paraît en soi moins pratique, répond cependant d'une façon plus immédiate au devoir des parents comme à celui des pasteurs. Les pasteurs doivent donc rappeler très souvent aux parents ce très grave devoir auquel ils sont tenus par droit naturel et divin, à savoir : d'inculquer à leurs enfants les bonnes mœurs et la religion catholique.

Que l'on suive ces sages conseils, et nous ne voyons pas ce qui empêchera la population française du Manitoba de rester aussi catholique et aussi française que par le passé.

Comme nous le disions, ce grand zèle pour le Manitoba et ses écoles commence un peu tard, commence trop tard, et bien peu clairvoyants sont les esprits qui n'ont pas poussé le cri d'alarme lorsqu'il en était temps, lorsque s'accomplissait le changement d'état dans la population qui devait coïncider avec un changement radical dans l'éducation.

Il y a peut-être à ces grands cris d'aujourd'hui des raisons plus sérieuses que celles qu'on veut bien nous donner, et nous ne croyons pouvoir trouver ces raisons mieux tracées que dans un discours du Père McGlynn, actuellement l'hôte du Pape, discours prononcé le 2 février 1889, sur " Les Ecoles Publiques et leurs ennemies. "

" Il y a trente ou quarante ans, dit-il, on rencontrait fort peu d'opposition aux écoles publiques de la part des Eglises ; mais, par un fanatisme étrange, déraisonnable, on s'est échauffé au point de penser que les écoles publiques sont le fléau du pays — qu'elles sont athées et immorales. On a été jusqu'à dire qu'il serait préférable pour les enfants de grandir dans la rue, comme des sauvages. Guidés par ces fanatiques, les prêtres se sont aiguillonnés entre eux, puis ils ont été largement poussés du fouet et du bâton par leurs évêques, et les congrégations, jusqu'alors

encore plus indifférentes, ont été amenées de force par tous les moyens possibles à ouvrir des écoles paroissiales, simplement pour écarter les enfants des écoles publiques. Que les écoles publiques se ferment dans le pays, et on verra immédiatement s'apaiser tout ce beau zèle pour les écoles paroissiales.

Pendant un moment la principale objection aux écoles publiques était qu'il y avait là trop de religion protestante. Maintenant c'est passé, on se plaint que ce sont des écoles *sans Dieu*.

C'est une calomnie brutale.

Son sens le plus clair est que les écoles publiques enseignent qu'il n'y a pas de Dieu. Eh bien, enseigne-t-on cela ? Si jamais un professeur osait même insinuer qu'il n'y a pas de Dieu, ne sait-on pas qu'il serait immédiatement puni et renvoyé de l'école sur la plainte de l'enfant ou des parents ?

Le fait est, au contraire, que notre littérature, bon gré, mal gré, est pleine de l'idée et du nom de Dieu. Tous nos classiques, tous nos grands poètes, toutes nos institutions sont pleines de Dieu. L'athée qui nie l'existence de Dieu, s'il envoie ses enfants aux écoles publiques sans leur dire un mot pour ou contre Dieu, trouvera qu'en sortant ses enfants croient en Dieu.

Eh bien, quelle est la vraie raison ? Les griefs réels et vrais de ces ecclésiastiques catholiques sont les suivants : on n'enseigne pas assez de leur religion dans les écoles.

Leur désir est d'avoir les enfants sous leur contrôle, de telle façon, en tel temps et en tel lieu, qu'en recevant depuis le berceau jusqu'à l'adolescence une faible éducation ils soient toujours soumis aux dictées du prêtre. Non seulement ils exigent que la religion soit enseignée à ces enfants au moment et dans l'endroit convenables, mais ils prétendent qu'elle soit enseignée dans la même salle, en même temps et par la même personne que l'astronomie, la botanique, la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire anglaise.

L'Eglise veut contrôler absolument l'éducation séculière du monde entier ? A-t-elle ce droit ? Je proclame que non !

Un prêtre vénérable, après avoir prêché une retraite dans une église, disait : " Laissez grandir vos enfants comme des sauvages dans les rues, plutôt que de les envoyer aux écoles sans Dieu. "

Quels sentiments monstrueux de la part d'un prétendu envoyé de Dieu ! Ces enfants vont-ils grandir dans les rues pour devenir des voleurs, des paresseux, des prostitués — grandir comme des sauvages ? Pourquoi ? Pour les maintenir nominalement dans l'Eglise catholique. Pour empêcher quoi ? Pour empêcher qu'ils deviennent des protestants. Il ne peut sûrement pas exister un tel danger dans les écoles de New-York où l'on compte tant de professeurs catholiques.

Quand la population catholique arrive au nombre et à l'influence qu'elle a atteints, il n'y a pas tant de danger que sa foi soit gâtée dans les écoles publiques, mais il y a un danger sérieux, c'est que les politiciens de toutes les religions et non religions, de tous les

partis persistent dans leurs préjugés à cause de l'influence politique supposée de l'organisation ecclésiastique.

Parler de l'immoralité des écoles publiques est une calomnie dégradante. Quels sont les enfants qui occupent ces écoles ? Ce sont vos enfants. Quels sont les professeurs qui y enseignent ? Ce sont vos filles, vos femmes, vos mères, votre chair et votre sang. Si ces écoles sont des sentines d'iniquité, c'est que vous êtes un peuple dégraté et avili que rien ne peut sauver.

Quelle est la vérité ? La vérité est qu'il y a probablement moins d'immoralité dans les écoles publiques que dans les écoles paroissiales. Pourquoi ? Parce qu'il y a plus d'intelligence, de décence et de pureté dans les écoles publiques ; l'air y est plus frais, les salles sont plus confortables ; tout y est sur une échelle plus large, plus digne ; il y a moins d'élèves par classe ; les professeurs sont plus capables, et recrutés dans un noyau bien plus vaste de jeunes gens et de jeunes femmes. Ils reçoivent un salaire respectable, qui rend la position enviable à des gens de bonne famille qui sont heureux de l'accepter.

Ces écoles catholiques sont souvent un simple trompe-l'œil, un prétexte ; elle sont présidées souvent par un ou deux frères, dont le seul mérite, outre celui d'être catholique, consiste à coûter bon marché ; quelques pauvres individus qui, n'ayant pas pu trouver un emploi de concierge ou de charbonnier, se rappellent tout à coup qu'ils ont suivi quelque école dans leur jeune âge, et mettent le cap sur une position de professeur catholique. Et cet individu, qui n'aurait pas pu passer le premier examen pour être professeur dans une école publique, est très acceptable aux bons frères des écoles paroissiales, parcequ'il consent à accepter \$20 par mois, et ce serait pour vous un vrai spectacle de voir, caché derrière une porte, un spécimen de la belle éducation catholique que l'on donne dans quelques-unes de ces écoles — ce curieux sandwich de mauvais anglais, de mauvaise grammaire, de mauvaise prononciation, avec quelques échantillons de catéchisme entrés à coups de trique en vertu de ce principe : qui aime bien châtie bien.

Le tableau n'est pas flatté, mais du moment où le Pape n'a rien trouvé à redire aux paroles du père McGlynn qui l'avait tracé, M. Tardivel nous pardonnera bien de le reproduire.

MAGISTER..

L'EDUCATION DE LA FEMME

Il paraît que mon dernier article a eu le don de déplaire à certains célibataires par état. Non seulement quelques-uns de ces messieurs m'ont gratifié des invectives les plus malsonnantes, — au milieu desquels on a retenu la douce épithète de *lépreux*, — mais encore ils ont fait à mon adresse un bref et virulent discours comminatoire.

Si, d'un côté, j'ai subi des outrages aussi anonymes que platoniques, j'ai reçu d'autre part des approbations d'autant plus précieuses qu'elles venaient d'hommes du monde, de pères et d'époux fatalement voués au malheur d'une vie conjugale dont les charges ne sont généralement pas compensées par cette intimité affectueuse qui succède à l'amour dans les ménages où la femme a été de longue main préparée à son rôle.

Je ne prétends pas que tous les ménages sont malheureux ou désunis ; mais je prétends qu'il n'y en a pas un seul qui jouisse pleinement des grâces d'état attachées au mariage.

— Pourquoi cela ? me demandera-t-on.

— Parce que les grâces d'état du mariage sont l'apport de la femme, et que la femme, ici, en est dépourvue.

— Pourquoi en est-elle dépourvue ?

— Parce qu'on ne lui a pas enseigné le moyen de les acquérir et de les répandre.

— Alors, pourquoi ne lui a-t-on pas enseigné une chose si utile ?

Ah ! ah ! nous sommes en plein dans la question. Eh bien, mon cher interlocuteur imaginaire, je vais vous répondre catégoriquement :

On n'enseigne pas aux jeunes filles l'art de rendre l'état matrimonial heureux et enviable, parce que la femme ne peut dispenser ce bonheur qu'aux trois conditions suivantes :

Un attachement profond à son époux ; un dévouement sans limites pour ses enfants ; une attention non distraite aux intérêts de son ménage.

Or, comme les intérêts matrimoniaux sont diamétralement opposés aux intérêts de la théocratie ; comme ce sont les bénéficiaires de ce régime ou leurs créatures qui dressent les femmes ; comme ils sont plus soucieux de leurs intérêts que du bonheur conjugal auquel ils ne sont pas conviés, les théocrates ont formulé ce principe, qui est celui de leur force :
DIVISER POUR RÉGNER.

Et ils ont réussi. La division est dans les ménages. Il n'y a pas de discorde apparente, mais il y a pire : il y a la méfiance mutuelle.

La théocratie avait besoin d'un mouchard au foyer ; elle a choisi la femme. Grâce à ces fonctions dont elle ne comprend pas l'infamie, la femme entretient chez les siens le sentiment de l'obéissance passive dont les germes sont déposés dans les cœurs dès la naissance ; elle perpétue les abus, exagère les pratiques, brave impunément le bon sens et la raison ; élève une nouvelle couche de résignés ou d'hypocrites, et confond le culte dû à Dieu avec celui qu'ex-

igent quelques orgueilleux insatiables tirés du même limon que nous.

Dans un élan généreux, quelques hommes épris d'aventures se sont faits zouaves du pape ; les femmes, elles, sans s'en douter, sont devenues les mousquetaires du curé.

L'éducation transmise par ces malheureuses est déplorable ; elles dressent leurs enfants à respecter la soutane de M. le curé et ce qu'il y a dedans, quoique et parce que, et c'est tout.

On leur a tant répété que l'éducation des enfants ne les regardait point, que des âmes d'élite avaient reçu du ciel la mission spéciale de veiller à la formation intellectuelle et morale de ces enfants dont il s'agit de faire des citoyens utiles et bons, que la mère se désintéresse complètement de cette œuvre pour laquelle, du reste, on ne lui concède aucune aptitude. Aussi, les enfants, ne devant aux parents que l'existence, s'acquittent-ils facilement de leurs devoirs filiaux.

Pauvres bambins ! on leur apprend à honorer leurs parents, mais on oublie de leur apprendre à les aimer.

Lorsque les petites filles arrivent à l'âge où elles peuvent passer des mains maternelles en des mains plus séraphiques, le pétrissage commence. Chaque fillette représente un groupe de futurs tributaires, il est donc bon de la façonner en vue du rôle qu'elle devra jouer dans le drame qui s'appelle la vie. Ce rôle consiste surtout à supporter sans révolte et sans murmures le fardeau de l'existence, alourdi par les charges écrasantes dont les saintes âmes qui vivent de l'autel se sont débarrassées.

Partout ailleurs on donne aux jeunes filles une éducation en rapport avec leur tâche future. Aux salles d'étude sont annexés des ouvroirs où on leur apprend à repriser les bas et à ravauder les hardes. Dans les pays voués au mépris clérical pour les mauvais exemples qu'ils donnent en matière d'éducation, à l'histoire sainte on joint un cours de coupe ménagère et l'on fait suivre les litanies d'une leçon culinaire. Après le chapelet, — quelquefois avant, — on place les leçons de choses, auxquelles on ajoute des éléments d'hygiène générale et intime, ainsi que des notions élémentaires médicales et pharmaceutiques. De sorte que la jeune fille, devenue épouse et mère, n'est pas plus embarrassée pour empêcher la garde-robe de tomber en désarroi que pour transformer un pan de chemise en brassière ; pour confectionner un coulis que pour soigner les bobos des mioches. Elle connaît moins de cantiques que les jeunes canadiennes, mais en revanche elle sait beau-

coup plus de rondes enfantines qui ont le souverain pouvoir d'endormir, souriants, ses chers petits. Ici on comprime le sexe à l'aide des costumes, et on le supprime à l'aide des mots. On uniformise les embonpoints dans un fourreau discret et on masculinise les pronoms. On ne dit jamais : *elles* sont à la chapelle, mais *ils* sont à la chapelle.

Ailleurs, on leur fait faire une gymnastique raisonnée. De la sorte, toutes les pièces anatomiques du sujet, des régions cervicales aux métatarses, en comprenant le bassin, ne s'en portent pas plus mal. Ici, la gymnastique se borne à un exercice unique : l'agenouillement. Je me hâte de dire, pour rendre hommage à la vérité, que je connais des fillettes si bien exercées à cette position, qu'elles peuvent la conserver deux heures durant sans trop de lassitude. Seulement, si j'étais le papa ou la maman de ces fillettes, tout en appréciant à sa valeur un pareil tour de force, je consulterais un médecin éclairé sur les avantages de cet exercice. Je me suis laissé dire que cela avait une influence très fâcheuse sur les organes des jeunes filles, surtout à l'époque de la puberté ; mais je n'en crois pas un mot, parce que je suis convaincu que les bonnes sœurs, si ce danger était réel, supprimeraient de suite l'agenouillement prolongé.

Il y a ici une société protectrice des animaux, dont les membres sont animés d'une si touchante sollicitude que l'excusable coup de pied lancé à un chien oublieux des bienséances sur votre seuil peut vous valoir une amende exemplaire. Quand donc les dignes protecteurs d'un roquet hargneux ou d'une rosse rétive se décideront-ils à fonder une société protectrice de l'enfance ?

Le supplice de l'agenouillement fait partie de l'éducation des petites filles ; mais il en est d'autres qui ne sont pas portés sur les programmes, et dont l'usage est réservé pour la répression des fautes épouvantables que peuvent commettre des enfants de dix ans. Ces peines corporelles font partie de l'éducation, paraît-il. Outre la barbarie que certaines de ces peines dénotent chez les douces colombes qui ont le monopole de dresser la jeunesse, il en est qui ont des conséquences fatales. Comme nous nous occupons plus spécialement de l'éducation de la femme que de son instruction, le chapitre des peines corporelles, surtout celles qui laissent des traces ou des lésions de nature à compromettre les fonctions de la maternité, nous intéresse tout particulièrement. Nous en ferons donc une étude spéciale que nous publierons dans un article ultérieur.

MIRACLES

Monsieur l'abbé Marre a déclaré au prône de Notre-Dame que s'il avait plu le jour de la Fête-Dieu, au point d'empêcher la procession du Très-Saint Sacrement de défilier dans les rues de Montréal, c'était parce que le ciel était irrité contre les laïques au sujet de leurs campagnes contre certaines institutions religieuses qui ne paient pas de taxes.

Cette remarque a attiré au vindicatif prêtre cette remarque toute de circonstance de la part de notre confrère le *National* :

S'il est vrai, Monsieur l'abbé, que le ciel ait ainsi manifesté son mécontentement contre nous, pourriez-vous nous dire ce que nous devons conclure de l'incendie, en quelques années, du collège de Terrebonne, de l'église de Ste-Thérèse, de l'asile St-Jean-de-Dieu, de Villa-Maria, de l'église de la Longue-Pointe, de l'église de Kankakee, etc., etc.

Nous pourrions ajouter que, nous ne comprenons pas fort bien, dans les circonstances, comment il se fait que le temps s'est subitement éclairci pour la procession purement laïque de la Saint-Jean-Baptiste, à moins que le bon Dieu, qui n'est pas aussi mauvais que voudrait le faire croire M. l'abbé Marre, ait voulu donner une preuve de son inépuisable bonté en sacrifiant sa propre fête pour permettre aux Canayens de fêter la leur.

Il y aurait là un exemple de divin désintéressement dont notre bon clergé ferait bien de prendre note.

Mais il y a quelque chose de beaucoup plus fort que le châtement céleste inventé par l'abbé Marre. *La Vérité* nous a publié sur la question un article à dresser les cheveux sur la tête, que nous reproduisons ci-après :

DIGITUS DEI

Au sujet du fait parfaitement authentique que je vais rapporter, je ne fais aucun commentaire, je constate tout simplement, quoique le doigt de Dieu semble se montrer d'une manière évidente.

Il n'y a pas longtemps encore vivaient à Sainte-Anne de Beaupré, L... et sa femme, cultivateurs très à l'aise, mais excessivement chiches, mesquins de force à tondre sur un œuf. Ce couple de ladres n'avait point d'enfant, ce qui était une source de chagrin, vu que, se faisant vieux, ils voyaient, l'un et l'autre, arriver bientôt le jour où leurs trois terres ou

fermes superbes allaient passer entre les mains d'étrangers, ainsi que leur magot en argent formé sou par sou en se privant de tout ce qui n'appartenait pas au strict nécessaire.

Un jour, agenouillés tous deux dans le sanctuaire de la bonne sainte Anne, ils demandèrent à Dieu, par l'intercession de cette sainte, la naissance d'un fils, et promirent, en même temps, si leur demande était exaucée, de donner \$200 pour la construction de la Basilique actuelle. Un an plus tard, à peu près, un fils leur naissait.

Cet enfant tant désiré, ou ce *Dieudonné*, donna, en grandissant, tous les signes de l'idiotie, avec quelques éclairs d'intelligence rapides, par-ci, par-là, et à des intervalles assez réguliers. Dans ces moments de lucidité, il manifestait pour ses parents, surtout pour son père, une haine féroce et le désir de les tuer ; mais ses forces physiques (il était et fut toujours impotent) n'étant pas meilleures que ses forces intellectuelles, il ne put mettre à exécution son horrible dessein, qui semblait né avec lui. Il eut à se contenter de menaces, d'imprécations et de malédictions à l'adresse des auteurs de sa malheureuse existence.

Il est bon de remarquer que la *Madre* des époux L... les avait empêchés de remplir leur promesse au sujet des \$200 promises, s'ils obtenaient un fils.

Or, un jour qu'ils étaient tous les deux absents de leur demeure, des voleurs enfoncèrent une des fenêtres et s'emparèrent *seulement de deux cents piastres*, quoi qu'il se trouvât quelques milliers de piastres soigneusement enfouies dans la paille où l'on avait pris les deux cents.

A. B.

Est-il possible d'échafauder pareil monument d'ineptie, et nous dirons plus, de blasphème épouvantable ?

Voilà donc où nous mènent les stupidités des hommes qui se font les apôtres d'une religion trop chrétienne pour leur cœur asservi.

Nous ne voulons pas analyser ce cruel spécimen de la bassesse de certaines âmes et de certains esprits qui semblent rêver de nous faire exécuter un Dieu que nous vénérons et aimons.

Peut-on penser que tant de haine puisse exister dans le cœur du Sauveur du monde pour \$200 qui n'ont pas été payés ?

Ne sent-on pas dans cette ignoble élucubration le calcul infâme de toute cette clique cléricale qui consentirait à tout, même à faire mande l'être suprême pour l'avantage d'inculquer au peuple la nécessité de payer et de verser à longs traits dans l'escarcelle ecclésiastique l'argent arraché à l'ignorance et la superstition ?

Qu'il est triste et humiliant pour les catholiques à côté de telles sottises de lire dans

l'Aurore, aussi protestant que la *La Vérité* est catholique, la touchante histoire qui suit :

Une jeune aveugle avait appris à lire avec ses doigts les lettres en relief, et elle possédait un évangile de saint Marc qu'elle lisait avec bonheur. Mais obligée de gagner sa vie par le travail de ses mains, elle s'aperçut bientôt, à sa grande douleur, que la peau de ses doigts, endurcie par le travail, ne pouvait plus suivre sur le papier le léger relief des lettres. Elle essaya bien de couper avec un couteau la peau durcie de ses doigts ; mais les croûtes qui se formèrent sur la chair entamée aggravèrent encore le mal. Découragée par cette découverte, elle prit un jour le livre sacré comme pour lui dire un dernier adieu. Mais comme elle le couvrait de baisers, elle s'aperçut avec joie que ses lèvres, plus délicates que ses doigts, discernaient aisément la forme des lettres, et qu'elle pouvait lire en promenant doucement ses lèvres sur le papier. Elle tomba à genoux et rendit grâce à Dieu, qui lui permettait ainsi, à elle pauvre aveugle, de continuer à se nourrir de la sainte Parole.

Comparez, je vous prie, les deux récits, méditez-les, et dites quel est celui qui parle au cœur et à l'âme, quel est celui qui peut provoquer des idées élevées et saintes, quel est celui que la raison accepte et admire, et à côté, dites-nous quelle est l'œuvre sinistre propre à inspirer les sentiments bas et plats que l'esprit repousse et méprise ?

Ma foi, nous n'avons guère lieu d'être fiers ni de nos éducateurs ni de notre presse.

La comparaison n'est certes pas à leur avantage.

JUSTUS.

INCOMPATIBILITE

La *Vérité* apprécie comme suit la défense, faite par les avocats de l'archevêché de Montréal, en réponse à notre action en dommages :

M. Geoffrion, en l'absence de M. Taillon, a fait la déclaration suivante :

“ Le distingué conseil déclare qu'il est là pour reconnaître publiquement la juridiction du tribunal civil au nom de Mgr Fabre. ”

Voilà qu'il ne s'accorde guère avec le plaidoyer produit ! Et plus loin, toujours d'après le même compte-rendu de la *Patrie*, M. Geoffrion aurait dit :

“ Par l'allégation en litige, le défendeur veut dire que les juges n'ont pas le droit de s'ingérer dans les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. ”

Si les juges n'ont pas le droit de s'ingérer dans les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique, comment M. Geoffrion peut-il reconnaître la juridiction

du tribunal civil au nom de Mgr Fabre dans une affaire où il ne s'agit que de question de doctrine et de discipline ?

Eh bien, tant mieux.

Voilà encore que nous sommes de l'avis de monsieur Tardivel, un des amis les plus dévoués et les plus sincères, nous n'en doutons pas, de Mgr Fabre, et également un des ennemis les plus voraces de ce pauvre CANADA-REVUE.

Comme la *Vérité*, nous avons déclaré qu'il n'y avait pas de bon sens à prétendre d'une part que la circulaire épiscopale était privilégiée et de l'autre qu'elle est excusable ; qu'on ne pouvait pas accepter et repousser la juridiction civile.

Bien que M. Tardivel ait certainement raison... et nous aussi, son honneur le juge Gill nous a poliment enfoncés, et a déclaré qu'il n'y avait pas incompatibilité.

Nous nous attendions à voir, dans un article suivant, où M. Tardivel rapporte ce jugement, une sévère interprétation de la décision du savant juge. Il n'en est rien, il se contente d'un *quoiqu'il en soit* aussi indigne que ridicule.

LEX.

LES FAUX LIBERAUX

Autrefois, il y avait dans le pays deux partis bien tranchés.

D'un côté, le torysme autoritaire, l'absolutisme non mitigé proclamant que la force prime le droit, décrétant la soumission aveugle de la multitude menée en laisse par un petit nombre de privilégiés.

De l'autre, le libéralisme démocratique, ennemi des privilèges, partisan de l'égalité entre tous les citoyens, réclamant la liberté absolue de faire le bien et de rechercher le bien-être par tous les moyens compatibles avec le bien-être et la liberté d'autrui.

On savait alors à quoi s'en tenir sur les tendances des deux partis. Les torys ne prenaient pas la peine de dissimuler leur soif de domination et leur intention bien arrêtée de tout faire plier sous le joug de la tyrannie absolutiste. Ils se recrutaient presque entièrement chez les anglo-saxons arrivés à la suite des vainqueurs de Montcalm. Venus pour la plupart avec l'idée de trouver ici un peuple de parias à exploiter à leur profit, ils n'admettaient la liberté que pour eux-mêmes, mais ils la voulaient complète.

Ils voulaient être parfaitement libres, de faire aux autres tout le mal qu'il leur plairait, mais ils ne voulaient même pas reconnaître à ceux qu'ils considéraient comme leurs subordonnés le droit de faire le bien en travaillant au progrès intellectuel, moral et matériel de leur pays.

Les libéraux, ou les démocrates — comme ils s'appelèrent plus tard — comptaient dans leur rang la presque totalité des Canadiens Français et tous les Anglais à idées trop larges pour s'accommoder de la politique exclusiviste du parti tory.

En 1848, le parti libéral bas-canadien se divisa en deux camps, dont l'un prit le nom de démocrate, tandis que l'autre gouvernait avec l'appui des réformistes du Haut-Canada. En 1849 le parti tory, ayant à sa tête Allan McNab, organisa l'émeute, incendia le palais législatif, se porta à des voies de fait sur le gouverneur Lord Elgin, tout cela parce que le parlement avait décidé de rendre justice aux insurgés canadiens-français.

Les violences de langage des chefs de ce parti, parmi lesquels figurait John A. Macdonald, auraient dû leur aliéner pour toujours la confiance des Canadiens-français, et cependant on vit à quelque temps de là les chefs du parti rouge s'unir momentanément aux torys pour demander l'annexion. Cette alliance qui dura peu, ne fut jamais complète, et ce n'est qu'en 1854 qu'une coalition des torys haut-canadiens et de la faction la plus nombreuse de l'ancien parti libéral bas-canadien donna naissance au gouvernement McNab-Morin, tandis que l'autre faction libérale, le parti rouge, s'unissait aux *clear grits* du Haut-Canada.

Il y aura donc bientôt quarante ans que le parti tory, devenu le parti libéral-conservateur, a pour adversaire l'ancien parti démocrate, appelé aujourd'hui le parti rouge ou le parti libéral quand il ne s'appelle pas le parti national.

Depuis lors, la ligne de démarcation entre les deux partis, parfaitement dessinée en ce qui concerne la distribution du patronage, est restée tout-à-fait indécise quant aux principes et aux doctrines politiques.

Une foule de gens mettent une cocarde bleue ou rouge sans savoir pourquoi, et surtout sans s'inquiéter le moins du monde des similitudes d'idées qu'ils peuvent avoir avec leurs adversaires et des divergences d'opinions qui existent entre eux et leurs alliés politiques.

Je connais une foule de prétendus conservateurs ayant des idées libérales beaucoup plus avancées que celles de certains brouillons du parti rouge. D'un autre côté, il y a chez les libéraux pas mal de poseurs au radicalisme qui, au fond, sont des torys de la plus

belle eau, des adulateurs de toutes les tyrannies, des admirateurs de toutes les usurpations, des contempteurs de toutes les libertés populaires, des courtisans serviles de tous les pouvoirs reconnus, et des adversaires acharnés de tous les mouvements progressistes.

Depuis que de part et d'autre on est entré dans la voie des concessions, on ne sait plus où s'arrêter. Le fait est qu'il n'y a plus de parti qui représente l'idée libérale.

Les libéraux qui se disent conservateurs, et qui sont libéraux sans le savoir, professent à leur insu un libéralisme tout-à-fait platonique. Ils croient de bonne foi que les idées larges sont excellentes en théorie mais qu'elles ne valent rien dans la politique pratique.

Les conservateurs qui se disent libéraux attachent beaucoup plus d'importance au titre de libéral qu'aux idées qu'il est censé représenter.

Depuis une trentaine d'années surtout, la principale préoccupation de ces libéraux de pacotille semble avoir été de bien convaincre le public, et surtout le clergé, qu'en fait de crétinisme le parti libéral ne le cède en rien aux ultra-cléricaux les mieux ensacristinés.

Ils veulent bien passer pour libéraux, mais ils ne veulent pas qu'il soit dit qu'il y a des conservateurs qui les surpassent en fait d'hypocrisie.

Ce sont des réformateurs qui ne veulent pas de réformes, des novateurs qui craignent les innovations, des libérateurs trop prudents pour libérer qui ou quoi que ce soit.

Ils réprouvent et condamnent la révolution française, renient Papineau, font semblant d'approuver les patriotes de 1837, parce que c'est un peu la mode, et qu'il faut bien sacrifier quelque chose au désir de passer pour libéral.

Ils admettent en petit comité que les Métis avaient des torts, et qu'on n'a peut-être pas mal fait de pendre Riel. Ils sont pleins d'admiration pour les volontaires qui, enrôlés pour défendre la frontière contre les envahisseurs étrangers, ont pris les armes pour aller combattre leurs frères et prêter main forte à l'illegalité représentée par le gouvernement.

Ce sont de ces libéraux que vous trouvez invariablement du côté du manche, qui vous répèteront tous les lieux communs de rigueur à propos du vieux drap de notre gracieuse souveraine dame la reine, de la nécessité de maintenir le lien colonial et du devoir qui nous incombe à nous, Canadiens-français, de nous effacer partout et toujours devant la marche agressive et envahissante des ennemis de notre race.

Ils font plus de bruit à eux seuls que tous les autres

réunis. A les entendre, tout est à refaire; s'ils étaient au pouvoir, ils reformeraient ceci, aboliraient cela. Demandez leur de formuler un programme à cet effet, et vous verrez à l'instant leur enthousiasme se refroidir.

Ce phénomène se produit surtout lorsque vous leur demandez un léger sacrifice en faveur de la cause qu'ils prétendent avoir tant à cœur.

Je pourrais vous nommer de prétendus piliers du libéralisme qui, même aux jours les plus sombres, alors que la déche du parti semblait avoir atteint son extrême limite, trouvaient encore moyen de se faire des rentes en exploitant le dévouement des fidèles.

La fidélité aux principes et aux traditions est aujourd'hui tout-à-fait démodée. Le premier intrigant venu, pourvu qu'il ait du toupet, peut s'emparer de la machine et la mettre en branle à son profit.

Il peut vendre le parti aux adversaires, passer à l'ennemi, et revenir, quand il sera prêt, pour recommencer la même besogne. Il sera toujours reçu à bras ouverts. Ce ne sont pas des hommes de caractère dont on a besoin maintenant. C'est la souplesse qui fait prime. La souplesse d'échine et l'élasticité de conscience vont fort bien ensemble. Savoir se plier, ramper, se faufiler, c'est tout le secret du succès.

La rigidité de mœurs et de principes n'est plus de mode, et l'avenir est à ceux qui ont assez de front, d'indélicatesse et de bagoût pour tromper, à sa barbe même, ce public de badauds si enclin à se faire duper.

Le parti libéral avait autrefois un programme. Pourquoi l'a-t-il abandonné? Est-ce parcequ'il a découvert qu'il était mauvais? Non. On était annexionniste autrefois et on l'est encore, non seulement chez les libéraux mais chez les conservateurs; cependant, ni l'un ni l'autre de ces deux grands partis n'ose aborder cette grave question.

On a peur du qu'en dira-t-on. On a peur de passer pour moins loyal que ses adversaires, tout comme on a peur de passer pour moins servilement dévoué à certaine caste privilégiée. Le parti libéral s'est réuni en convention l'autre jour. Sur les deux mille délégués qui ont assisté à ce grand congrès des libéraux, il y avait probablement quinze cents annexionnistes. Eh! bien, la question de l'annexion n'a pas même été abordée.

Le manifeste de 1849 était peut-être prématuré, mais le monde a marché depuis en dépit des éteignoirs rouges et bleus, et je crois pour ma part que le parti libéral a perdu une excellente occasion de se rendre populaire en avouant tout haut ce que tout le monde dit tout bas. Que voulez-vous? les faux libéraux n'étaient peut-être pas en majorité, mais, comme toujours, ils ont réussi à donner le ton. LIBÉRAL.

APPRENEZ L'ANGLAIS

M. Tardivel, qui a la spécialité des idées outrées, s'est mis dans la tête de conseiller aux Canadiens de ne pas apprendre l'Anglais.

Nous voyons très bien où veut en venir ce prophète de malheur, qui déclare avec cette assurance, dont lui seul a le secret, que :

Soutenir qu'il est indispensable que les Canadiens-français sachent tous l'anglais aussi bien que le français, c'est tomber, à la fois, dans l'absurde et dans un piège. Dans l'absurde, parce que ce que l'on rêve est une impossibilité. Dans un piège, parce qu'en poussant nos compatriotes dans une voie où déjà ils sont trop disposés à entrer, on s'expose à les pousser à un désastre humiliant, à la substitution de l'anglais à leur langue nationale.

Il est inutile d'en appeler à l'expérience de chaque jour pour montrer à nos concitoyens combien est erronée cette prétention. Il suffit de se mouvoir à un degré quelconque dans le monde du commerce, des lettres, des sciences et des arts, aussi bien que dans la société à Montréal, pour savoir combien est indispensable pour un Canadien-français la connaissance de la langue anglaise—nous ne disons pas utile, mais indispensable.

Un seul exemple suffira : pourquoi une foule de jeunes français, distingués, instruits, munis d'une éducation supérieure à celle de nos compatriotes, végètent-ils à Montréal et sont-ils obligés d'accepter des positions infimes, c'est uniquement parce qu'ils ne parlent pas l'anglais et que la connaissance des deux langues chez les Canadiens-français compense l'infériorité de leurs études.

Chercher à détourner notre jeunesse de l'étude de la langue anglaise est un crime, un crime de lèse-patriotisme, c'est la condamner à une infériorité déplorable, désastreuse.

Après tout, il y a peut-être dans tout cela un calcul parfaitement explicable, comme celui qui consiste à maintenir au degré le plus minime possible notre éducation primaire et secondaire.

La connaissance de l'anglais est un instrument d'émancipation qui déjoue les calculs cléricaux et contre lequel on trouve en certains cercles que le temps est venu d'agir.

Ce que l'on redoute dans les milieux où pirouette la *Vérité*, ce n'est pas la substitution de l'anglais à la langue nationale, car cette substitution n'est pas à craindre; le français a résisté à d'autres combats, et a triomphé, mais on a peur de la propagation des idées nouvelles, du goût de la discussion et de l'examen par l'entente entre deux races distinctes aux sentiments divers.

Voilà ce que l'on craint ; c'est dans le même ordre d'idées que la tactique du clergé catholique consiste à perpétuer l'antagonisme entre l'Anglais et le Français pour assurer son pouvoir au moyen de cette division même.

Mais nous ne nous laisserons pas prendre à ces coupables tactiques ; nous conseillerons toujours et quand même aux Canadiens-français d'apprendre et de parler l'anglais en même temps qu'ils apprennent et parlent le français.

Ils trouveront dans la connaissance des deux langues une source de profit personnel et aussi de bien-être intellectuel dans l'élargissement des idées et des connaissances produit par l'étude des œuvres d'une des plus solides nations du monde.

D'ailleurs, les vues que nous exposons ici sont les saines idées libérales dans le vrai sens du mot.

L'hon. M. Mercier s'exprimait il y a quelques années en ces termes, dans une conférence donnée devant les Canadiens de Salem (Mass.) :

J'ai dit que la connaissance des deux langues anglaise et française était indispensable.

La nécessité de la connaissance de la langue française ne peut pas être mise en doute, n'est-ce pas ?

Mais n'oubliez pas que, si vous devez conserver la langue française, vous devez apprendre et parler la langue anglaise, qui est celle de la majorité de ce pays ; qu'il vous faut la connaître, théoriquement d'abord, et pratiquement ensuite, et savoir vous en servir avec succès dans les affaires, dans les assemblées publiques, et dans toutes les occasions où il s'agit de vous affirmer, de vous défendre et de vous protéger. Plusieurs des nôtres ont déjà, dans quelques États de l'Union, brigué avec succès les suffrages des électeurs ; et ils ont réussi parce qu'ils possédaient, nul doute, les qualifications voulues ; mais certainement aussi parce que l'une de ces qualifications, et non la moins importante, était la connaissance de la langue anglaise. Dans les législatures des États-Unis et au Congrès, l'anglais est la seule langue officielle, et les Canadiens ne peuvent espérer y jouer un rôle convenable qu'en autant qu'ils sont en état de bien comprendre cette langue et de la parler d'une manière satisfaisante.

J'insiste d'autant plus sur ce point que je le crois de premier ordre et de nécessité vitale pour les Canadiens-français des États-Unis.

Je ne suis pas sans savoir que mon opinion est condamnée par quelques personnes, fort respectables et jouissant d'une influence légitime parmi mes compatriotes.

Je sais que ces personnes, animées d'un excellent esprit, et mues par un chaud patriotisme, craignent que l'enseignement de l'anglais dans les écoles canadiennes ne fasse perdre aux enfants le goût du français et les expose à s'américaniser.

Nous devons respecter ce sentiment ; mais je ne saurais le partager.

Il part d'un bon cœur, mais il n'est point sage, parce que son application conduirait à l'isolement et à l'ostracisme : à l'isolement des Canadiens-français des États-Unis, à leur ostracisme de la part des Américains.

Prenez exemple, à cet égard, sur vos prêtres d'ici, qui sont des guides éclairés pour vous, et sur vos frères aînés du Canada, qui sont vos amis dévoués.

Vos prêtres d'ici, règle générale, ont cru sage d'apprendre et de parler l'anglais, afin de mieux pénétrer dans les masses, dans la société, de se faire comprendre de tous et de réaliser ainsi plus de bien.

Il est de votre intérêt d'imiter vos prêtres sous ce rapport, et de faire pour vous, dans l'ordre temporel, ce qu'ils ont fait pour eux, dans l'ordre spirituel.

Ils sont restés français, tout en apprenant et parlant l'anglais. Faites-en autant.

Et vos frères aînés du Canada cessent-ils d'être français parce qu'ils se rendent familiers avec la langue anglaise ? Pas du tout ! Ils prouvent leur supériorité sur les autres races, voilà tout. Nos hommes de professions, nos négociants, nos artisans se distinguent partout, atteignent les plus hauts postes, et se font admirer et respecter par les Canadiens des autres origines et croyances. Et ceci n'est pas le cas seulement pour nos nationaux de la province de Québec, mais c'est encore le cas pour nos nationaux d'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et du Nord-Ouest, où, quoique dans une infime minorité, ils exercent une influence respectable, grâce à leur connaissance des deux langues, et où ils restent français et catholiques malgré qu'ils soient, et peut-être précisément parce qu'ils sont, en état de parler la langue anglaise, quand il est nécessaire de la parler.

Remarquez bien que je ne vous tiens pas ce langage pour vous engager à négliger l'étude et la pratique de votre langue maternelle ; bien au contraire : étudiez bien celle-ci, parlez-la dans vos familles avec respect et amour, et avec un légitime orgueil, partout où vous pouvez être compris. Mais comme la langue anglaise vous est indispensable pour arriver à des positions avantageuses et honorables dans ce pays, apprenez-la ; apprenez à l'écrire et à la parler, afin de prouver votre supériorité ; d'éviter l'isolement et l'ostracisme, deux dangers funestes qu'il vous faut éloigner avec soin, dans votre intérêt et dans l'intérêt de vos familles.

D'un autre côté, il y a quelques jours à peine, lors de la célébration jubilaire du collège de l'Assomption, au cours de son allocution, l'hon. M. Laurier traitait en ces termes l'importante question de la réforme de l'éducation :

J'aime trop mon vieux collège, dit-il, pour ne pas dire à ses élèves et à ses professeurs la vérité et toute la vérité. Je suis en faveur de l'étude des langues mortes. Je suis, comme je vous l'ai dit, un démocrate, mais pas un niveleur ; j'approuve l'éducation classique, non seulement à cause de son utilité dans le

développement de l'intelligence, mais parce que ces études tempèrent le caractère et forment l'esprit.

Mais, il y a une lacune sur laquelle je voudrais attirer spécialement votre attention, et cette lacune c'est le manque d'enseignement convenable de la langue anglaise dans nos collèges.

J'ai lu récemment dans un journal que les éducateurs canadiens-français ne devraient pas encourager dans cette province l'étude de l'anglais qui mettait en danger l'existence de la langue française. L'anglais, admettait ce journal, est certainement utile et quelquefois nécessaire, mais il n'est pas nécessaire de le faire apprendre à ceux qui n'en ont pas besoin.

Eh bien, messieurs, dit M. Laurier, si la race française était telle que ce journal voudrait la voir, je serais le premier à dire qu'elle n'est pas digne des efforts que ses chefs ont faits pour elle dans le passé.

Le même journal reproche à nos hommes publics de ne pas parler français aux Communes ou ailleurs. Je n'accepte pas ce reproche, et je suis d'avis que, lorsqu'un homme répond à un adversaire, il le fait dans le but de persuader et de convaincre ses auditeurs.

Comment y arrivera-t-il s'il parle un langage qui n'est intelligible qu'à la minorité.

De la frontière nord de ce continent au golfe du Mexique vit une population de soixante-dix millions d'âmes. Soixante-huit millions parlent anglais, et voilà pourquoi les Canadiens-Français doivent apprendre l'Anglais.

Je désirerais trouver un habile linguiste dans chacun des élèves qui sortent de ce séminaire.

Dans les temps anciens, l'éducation d'un jeune Romain n'était pas complète s'il ne savait pas le grec. Cicéron abandonna pendant deux ans sa place au barreau pour habiter Athènes et se perfectionner dans le grec.

Étaient-ils moins patriotes pour cela? Pourquoi donc les Canadiens-français dérogeraient-ils en apprenant une autre langue que la leur?

Et ce n'est pas là la seule considération. L'objectif de tout individu est de gagner sa vie. Eh bien, j'affirme, sans crainte d'être démenti, que le jeune homme qui commence sa carrière sans posséder les deux langues n'est pas armé pour la lutte comme il devrait l'être.

On me demandera peut-être: pourquoi les Anglais n'apprennent-ils pas le français.

Cela, c'est leur affaire. S'ils n'apprennent pas le français, tant pis pour eux.

Que les Canadiens-Français apprennent l'anglais et ils auront sur eux un avantage; ils pourront parler le français qu'ils auront appris des lèvres de leur mère au foyer paternel, et ils pourront garder en réserve l'anglais pour le jour où les affaires l'exigeront.

FRANC.

UN PRECEDENT

La prétention suivante a été élevée devant nos tribunaux: que la cour n'avait pas le pouvoir d'intervenir en matière de discipline ecclésiastique.

A l'encontre de cette prétention nous citons d'après le rapport des Archives du Canada (1890) publié par le gouvernement fédéral, ces extraits de lettres fort intéressants et dont les conclusions sont aisées à tirer:

1767, 14 Novembre. *Shelburne à Carleton*. Sa conduite à l'égard de Chabert est approuvée. Il a été représenté que les Jésuites du Canada faisaient de fortes remises à l'Italie et diminuaient leurs biens mobiliers dans ce but. Si les rapports sont exacts leur revenu annuel est de £4,000 et leurs biens mobiliers de £70,000. On devra prendre soin qu'ils ne s'approprient pas des biens dont il n'ont que la rente viagère; le père Roubaud affirme que ces états du revenu, etc., sont modérés. Ce dernier se plaint de n'avoir rien reçu des jésuites depuis qu'il a été renvoyé par Murray, et comme il a besoin, le *roi commande* qu'il reçoive un montant raisonnable des Jésuites, lesquels lui doivent payer ses arrérages. Son caractère est très douteux, mais comme il est utile il doit obtenir quelque récompense.

14 Avril, 1767. *Carleton à Shelburne*. Que depuis son arrivée en Canada, il a étudié les mouvements du clergé, son caractère, ses biens et ses revenus. Est convaincu que l'état des affaires des jésuites, fait par le Père Glapion, est loyal et juste. Leurs concessions sont étendues, mais de peu de valeur. Il croit que loin de pouvoir faire remise de fortes sommes, après leur réparations, etc., ils sont à peine en état de s'entretenir. Leur situation était meilleure avant la conquête, car, ils avaient chaque année du roi de France 14,500 livres pour leurs missionnaires, outre des biens en France qui leur rapportaient 11,000 livres par an, et qui ont subi le sort de toutes les autres propriétés lors de leur expulsion générale. Le recteur affirme solennellement qu'il n'a pas été envoyé un chelin à l'étranger, et on a des preuves qui corroborent cette affirmation. La mauvaise renommée de Roubaud. S'il est envoyé en tirera le meilleur parti possible.

2 août, 1769. *Carleton à Hillsborough*. Bien que les jésuites *ne puissent admettre* que la personne qui *a si notoirement quitté* leur ordre ait eu quelque droit à une pension ou rente viagère, *ils en passeront parce qu'ordonnera Sa Majesté*, mais ils sont loin d'avoir les revenus qu'on leur a attribués, et les demandes de Roubaud sont si déraisonnables qu'il ne sauraient y satisfaire sans se mettre dans la gêne. Il (Carleton) peut certifier la vérité de leur exposé.

23 août, 1785. *Sydney à Hope*. Concernant les droits de Pierre Roubaud, *prêtre jésuite*, à une pension dont le paiement lui aurait été consenti en 1764 sur les revenus des jésuites, mais qui lui a été refusée *bien qu'ordre ait été plus d'une fois donné de la*

lui payer. Il devra s'enquérir de la situation financière du collège ; recommande fortement le paiement de la pension de Roubaud. Ne peut former d'opinion quant aux arrérages demandés par Roubaud, mais le collège devrait les lui payer s'il est en mesure de le faire.

10 février, 1786. *Hope à Sydney*. Avait transmis au collège des Jésuites l'ordre reçu de recommander le paiement de la pension de Roubaud, avec ses arrérages. Envoie copie de lettre et de représentations de la part des Jésuites *lesquelles semblent raisonnables*. Est à prendre des mesures pour constater quel est l'état financier du collège.

— avril, 1786. *Sydney à Hope*. Résume le contenu d'une lettre du 23 août dernier, concernant Roubaud, jésuite. Il a demandé la permission de tirer sur le supérieur du collège des Jésuites pour des arrérages d'appointements qu'il prétend lui être dus, et à l'appui de ceci il dit qu'en 1767 il a touché £230 à compte. Il n'y a aucune trace de cela dans la correspondance.

La réputation de cet homme est douteuse, pour n'en pas dire pis, mais ce n'est pas une raison pour qu'on retienne ce qui peut lui être dû. S'il n'y a pas de raison qui s'y oppose, ordre devra être donné de lui payer £500 sterling sur et à même les revenus du collège des Jésuites.

Voici un cas parfaitement caractérisé dans lequel l'autorité civile a obligé les Jésuites à payer une pension à un prêtre jésuite qui avait quitté l'ordre, qu'ils avait rayé *pour cause de discipline*, dans des conditions *parfaitement raisonnables* aux yeux même des autorités civiles.

Ce précédent établit parfaitement qu'au Canada l'autorité civile a exercé et exerce des droits en matière de discipline ecclésiastique

CHERCHEUR.

L'AVENIR

III

LA RÉALITÉ

Personne ne peut nier que le Canada n'ait eu sa large mesure de progrès et de prospérité. Une contrée nouvelle qui resterait stationnaire subirait évidemment les premières atteintes de l'atrophie. Mais la marche de notre progrès a été terriblement lente. De Tocqueville décrivait comme suit le contraste qui existait de son temps entre les États à esclaves et les États libres de l'autre côté des lignes :

Le voyageur qui descend le courant de l'Ohio jusqu'au point où cette rivière se décharge dans le Mississippi vogue entre la liberté et l'esclavage et il n'a qu'à jeter les yeux autour de lui pour décider de suite lequel des deux états est le plus favorable à

l'humanité. Sur la rive sud la population est éparsée, de temps à autre l'œil découvre une bande de travailleurs esclaves parcourant avec indolence des champs déserts ; la forêt primitive reparait à chaque instant ; on croirait que la population est endormie, l'homme semble désolé, la nature seule offre l'image de l'activité et de la vie. De la rive nord au contraire arrive le bourdonnement infatigable de l'industrie que l'on entend s'agiter au loin, les champs sont couverts de riches moissons ; des demeures confortables dénotent le soin et le goût des travailleurs ; la prospérité éclate de tous côtés, l'homme paraît être riche et content.

Les Canadiens ne sont pas en esclavage, et pourtant, à quelques exceptions près, cette description pourrait avec justesse s'appliquer au contraste qui existe entre la lisière canadienne et américaine de la frontière internationale, d'un océan à l'autre. Il est vrai que les États-Unis avaient l'avance sur nous, mais pas beaucoup, relativement surtout au Canada Français ; mais il doit y avoir sûrement quelque autre raison pour expliquer la profonde différence entre les deux pays, au point de vue de l'activité du développement et de la richesse.

Les rapports du recensement fournissent une explication partielle.

Nous ne sommes pas capables de conserver notre population.

Les documents officiels indiquent que de 1881 à 1891 près de 800,000 européens se sont établis au Canada. Néanmoins, dans cette même période, la population n'a augmenté que de 500,000 ; en d'autres termes, l'émigration aux États-Unis nous a fait perdre une population égale à toute l'augmentation naturelle de population de la décade, plus 300,000 émigrants, c'est-à-dire, au moins un million d'hommes, femmes et enfants. Un envahisseur qui foulerait notre sol ne pourrait pas faire pis pour nous rayer du nombre des nations, que de déporter en gros de cette façon le plus pur de notre chair et de notre sang. "Fidélis" de Kingston répond éloquentement à ceux qui rêvent le maintien à tout prix du lien britannique.

"Vous dispersez au loin nos meilleurs et nos plus vaillants, l'espoir et l'orgueil de notre nation, plus précieux pour le bonheur de notre pays, que toutes ses richesses entassées, pour en faire la force d'un pays étranger, d'un empire qui n'est pas le nôtre, et cela dans le fol dessein de bâtir une nation en dehors de ses propres fondations."

— De la lie des autres contrées, les infâmes et les faibles, impuissants ou inhabiles à la tâche viennent alors chercher de nouvelles souffrances ; rendront-ils au Canada la vigueur qu'il dissipe, pourront-ils remplacer la vaillante jeunesse qui quitte aujourd'hui nos rives ?

— Dieu a donné ce noble continent à la race de nos pères, il a créé pour tous le Nord et le Sud et les a couronnés de sa grâce pour que l'un et l'autre puissent s'entraider et se compléter, pour que l'amour et l'abondance règnent. Que pas un homme n'ose séparer ce qu'il a uni !

D'après les rapports officiels (1893) l'émigration totale des sujets britanniques qui ont quitté le Royaume Uni de 1881 à 1890 s'élève à 2,558,009. Mais le Royaume Uni n'est pas seulement une ancienne puissance mais c'est un centre peuplé à l'excès (37,900,000) c'est à dire sept fois plus peuplé que notre pays, si bien qu'une comparaison entre l'émigration anglaise et la nôtre ne peut servir qu'à faire ressortir d'une façon plus frappante la saignée pratiquée sur notre jeune pays.

Examinons un instant le recensement américain. La proportion d'augmentation aux États-Unis a été plus du double de la proportion du Canada bien que cette proportion tende à diminuer dans un rapport arithmétique avec l'expansion de la population.

Un simple État, le Minnesota a grandi numériquement plus que le Canada ; Chicago a dépassé notre augmentation de 90,000 ; le Dakota, qui a commencé de pair avec le Manitoba en 1870, possède aujourd'hui une population de 512,000 c'est-à-dire deux fois plus que la population du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest réunis. L'Ohio que le Dr. Lillie prétendait devoir être vite dépassé par le Haut-Canada contient 3,672,000 habitants, soit un million et demi plus que le Haut Canada ; l'Ohio et le Michigan ont 700,000 habitants de plus que tout le Canada. Bien d'autres États, sont dans le même cas.

La réponse que font les loyalistes et les bons chefs tories est que la portion rurale de la Nouvelle Angleterre se dépeuple aussi. La réponse n'est pas bien concluante, mais c'est la seule pourtant que l'on puisse opposer à l'admirable développement des États-Unis.

Eh bien, la Nouvelle Angleterre n'est pas et n'a jamais été une bonne contrée agricole. La calotte de glace qui dans les siècles passés couvrait ce continent l'a laissé parsemé de roc et de vallées glaciales où le cultivateur n'a pas grande chance contre son concurrent d'Ontario et des États de l'Ouest. La culture y est abandonnée comme la métallurgie a été abandonnée dans le comté de Kent pour être pratiquée là où elle serait plus profitable.

Mais la population qui déserte la Nouvelle Angleterre ne déserte pas les États Unis, elle émigre en arrière de l'Ohio où elle cherche du travail dans les ateliers, près de ses foyers, mais elle continue à bâtir une union solide.

Personne ne voudrait mettre Ontario, Québec et les Provinces Maritimes — le vieux Canada — sur le même pied que la Nouvelle Angleterre au point de vue des facilités agricoles. Les premières provinces contiennent le meilleur sol que l'on puisse trouver en Amérique à part la glaise noire profonde du Nord-Ouest, et Ontario, l'Île du Prince Édouard et la Nouvelle Écosse possèdent des terrains qui n'ont pas d'égaux sous le soleil.

De plus, les provinces canadiennes contiennent des richesses forestières et maritimes, auxquelles n'a jamais pu prétendre la Nouvelle-Angleterre dans ses jours les plus glorieux avec une réserve de minéraux, de charbon et de fer, comme elle n'en a jamais eue.

Malgré cela, la population du vieux Canada n'aug-

mente pas aussi rapidement que celle de la Nouvelle-Angleterre ; et ce qu'il y a de pire, c'est que les jeunes gens et les jeunes femmes qui abandonnent ces provinces ne se dirigent pas vers nos terres de l'Ouest, mais pour la plupart passent simplement la frontière.

Voici d'ailleurs un tableau comparatif de l'augmentation de la population dans les anciennes Provinces et dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

	PROPORTION.		
	1881.	1891.	
Ontario.....	1,923,228.....	2,114,321.....	9.93
Quebec.....	1,359,027.....	1,488,535.....	9.53
Nova Scotia.....	440,572.....	450,396.....	2.22
Prince Edward Island..	108,891.....	109,078.....	0.17
New Brunswick.....	321,233.....	321,263.....	0.00
	1880.	1890.	
Massachusetts.....	1,783,085.....	2,238,943.....	25.57
Connecticut.....	622,700.....	746,258.....	19.84
Rhode Island.....	276,531.....	345,506.....	24.94
New Hampshire.....	346,991.....	376,530.....	8.51
Maine.....	648,936.....	661,086.....	1.87
Vermont.....	332,286.....	332,122.....	0.00

(A continuer.)

Les Pianos Knabe sont merveilleux sous tous les rapports.

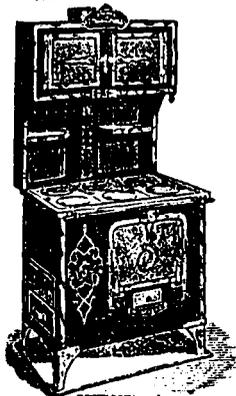
Du New-York *Musical Courier*, 17 mai 1893 :— Cette année 1893 sera surtout remarquable par le commerce des pianos, comme étant celle qui a fourni la plus grande variété d'instruments artistiques qui n'ait encore été produite. Comment-il possible de surpasser ces instruments fabriqués par Wm. Knabe & Cie., de Baltimore ? Voilà un problème dont nous laissons la solution aux facteurs de pianos, et nous sommes sous l'impression que, quoiqu'il en soit, celui qui entreprendra de le résoudre rencontrera de grandes difficultés. Les dix pianos dont la fabrication a coûté la somme de \$50,000 ont été examinés par les meilleurs experts et les plus forts pianistes ; tous ont déclaré que la qualité du timbre, du volume et de la touche est égale à la forme d'architecture, au dessin artistique et à la main-d'œuvre. Ce sont les monuments les plus éloquents du génie de la maison Knabe, et même du 19e siècle. Le plus grand de ces pianos a été dessiné par Thomas E. Colcutt, architecte anglais distingué. Les gravures de ce chef-d'œuvre sont distribuées par tout l'univers. Il nous serait presque impossible d'entreprendre la description de ce merveilleux instrument, au dessein artistique et au son enchanteur qui en font une merveille.

Seuls agents, Willis & Cie., 1824 rue Notre-Dame, Montréal.

Nous expédions cette semaine des factures d'abonnement à tous nos abonnés qui n'ont pas encore réglé avec l'administration. Prière à nos bons amis de nous faire parvenir ce petit montant, et, en même temps, les noms de leurs amis qui sont sympathiques à la grande cause de la liberté pour tout le monde.

MANUFACTURE DE COFFRES FORTS DE LA PUISSANCE

MEDAILLE D'ARGENT



Centenaire 1876.

Et Poêles de Cuisine en Acier et Fer Batu
C. CHAPLEAU, Prop.
414 RUE ST. LAURENT
Atelier : Coin des rues Ontario & St. Charles Borromée
MONTREAL.



COGNAC Vve MASSON & CIE.,

Ce Cognac, qui vient d'obtenir la Médaille d'or à l'Exposition Internationale d'Hygiène de Vienne, se recommande d'une façon toute particulière pour sa saveur, sa pureté et ses qualités fortifiantes pour les malades. En vente chez tous les principaux épiciers et dans les meilleurs hôtels.

Agence Générale pour le Canada, 516 RUE ST. PAUL, MONTREAL

19-92

L'AMERIQUE FRANÇAISE,

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

NAPOLEON THOMPSON, - Propriétaire-Editeur.

BUREAUX : 33-43, GOLD STREET, N.Y., U.S.

ABONNEMENTS (Canada).

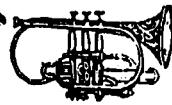
Un an, franc de port..... \$3.00
Six mois, " "..... 2.00

PAYABLES D'AVANCE.

Le seul journal illustré français d'Amérique.



AVANT.



APRES.

GEORGE VIOLLETTI

Fabricant et Importateur D'Instruments de Musique

Has à vendre et réparations de toutes sortes.
1635 rue Notre-Dame, - MONTREAL

MORTON, PHILLIPS & CO.

PAPETIERS,

Imprimeurs et Fabricants de Livres Blancs,

1755 & 1757 rue Notre Dame, Montreal

AGENTS POUR LA

MACHINE A ECRIRE

" CALIGRAPH "

Cette Machine est la plus rapide, produit le plus de copies, et est munie de tous les accouts nécessaires.

AGENCE ETABLIE EN 1862

GUSTAVE FAUTEUX,

COURTIER D'ASSURANCE

FEU, VIE ET MARINE

Membre au Fire Underwriters' Association

Directeur du Board of the Montreal Fire Insurance Brokers
et Agent de la Compagnie

North British and Mercantile Fire and Life Insurance Co.

LA COMPAGNIE LA PLUS PUISSANTE AU MONDE.

CAPITAL.....	\$15,000,00
FONDS INVESTIS.....	52,653.71
FONDS INVESTIS EN CANADA.....	4,519.75
REVENU ANNUEL.....	12,000,000

M. FAUTEUX s'occupe avec beaucoup de soin des assurances de ses nombreux clients en les plaçant dans les meilleures compagnies, et en cas de feu, par son expérience, leur facilitant un prompt et libéral règlement de leurs pertes dans le plus bref délai.

Bureau—No. 78 rue St. Francois Xavier, Montreal.

Bell Telephone No. 318

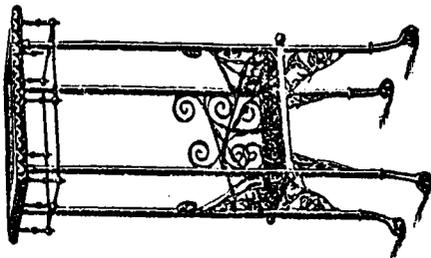
RENAUD, KING & PATTERSON

652 RUE CRAIG,

FABRICANTS DE

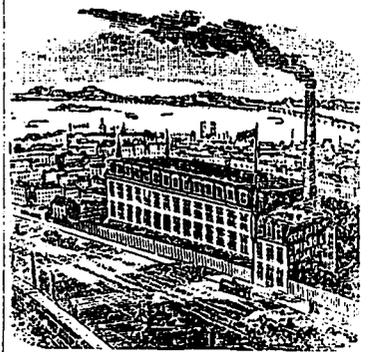
Meubles de Fantaisie et de Gout.

Meubles de toutes sortes faits sur commandes, aussi en main un immense stock de meubles de toutes sortes à des prix très modérés



THOS F. G. FOISY

FABRICANT DE



PIANOS

DROITS,

CARRES

ET A QUEUE

214 Rue Papineau,
MONTREAL.

Telephones 7227 et 1700.

M. FOISY fait le commerce de gros et de détail. Les communautés religieuses ont tous intérêt à s'adresser à cette maison.

Les pianos en bois fabriqués par la maison Foisy sont garantis pour cinq ans.

Pianos faits à os dro pour convenir à l'amélioration des salons.

Les grandes réparations seulement sont faites par la maison Foisy, et exécutées dans le plus bref délai sur le même principe que les pianos neufs.

Agents demandés dans toutes les parties du pays.

ARCHAMBAULT

Photographie Artistique

1662 RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

Spécialité de portraits grandeur nature au pastel

LE SUN,

Compagnie d'Assurance sur la Vie.

DU CANADA.

1892 - PROGRES ET PROSPERITE. -

Les Resultats de l'Accroissement d'une Année.

Items du rapport de l'année 1892.

Assurance sur la vie en force le 1er Janvier 1893	\$22,901,046.01
Augmentation sur l'année précédente.....	4,404,081.80
Nouvelles propositions reçues en 1892.....	8,506,457.10
Augmentation sur 1891.....	2,604,835.50
Revenus pour l'année finissant le 31 Dec. 1892.....	1,134,807.61
Augmentation sur 1891.....	214,693.4
Actif au 31 Décembre 1892.....	3,403,703.88
Augmentation sur 1891.....	518,120.44
Réserve pour la sécurité des porteurs de police	2,983,320.28
Augmentation sur 1891.....	507,477.30
Surplus au-dessus de tout engagement, excepté le Capital-Actions	307,429.77
Surplus au-dessus de tout engagement, et du Capital-Actions.....	244,928.77
Réclamations après décès durant 1892.....	151,526.33
Diminution sur 1891.....	16,537.72

T. B. MACAULAY, Secrétaire. IRA B. THAYER, Sur. des Agences. R. MACAULAY, Président.

